

République Française
Département PUY DE DOME
C.C.A.S. DE MONTFERMY

Procès-verbal de séance

Séance du 8 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit du mois de mars à 18 h 00, les membres du C.C.A.S de Montfermy, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vladimir LONGCHAMBON, Président.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Président,

Mmes CHARRETON Amandine, CHAUVY Christiane, MONNET Véronique et POURTIER Christine ;

MM. ARNAUD Daniel, FAURE Pascal et ROBERT Claude.

Excusés ayant donné procuration :

M. PERRIER Anthony a donné procuration à Mme CHARRETON Amandine.

Absents :

Mmes ROY-CHABERT Nadège et JAVION Christelle et MM. CHABERT Didier et JAVION Gérard

Président de séance : Vladimir LONGCHAMBON, Maire.

A été nommée secrétaire : Amandine CHARRETON.

Nombre de membres

Afférents au conseil d'administration : 13

Présents : 8

Date de la convocation : 01/03/2024

Quorum : Cette séance fait suite à une première convocation du 31 juillet 2024. Aucune condition de quorum n'est requise : Article R123-17 du Code de l'Action Social et des Familles « Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité des membres en exercice assiste à la séance. Si ce nombre n'est pas atteint, une nouvelle convocation est adressée aux membres du conseil dans les conditions prévues à l'article R. 123-16. Le conseil peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents. »

Ordre du jour de la séance

- APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 27 SEPTEMBRE 2023 ET 28 FEVRIER 2024
- COMPTE DE GESTION 2023
- COMPTE ADMINISTRATIF 2023
- AFFECTATION DU RESULTAT
- BUDGET PRIMITIF 2024
- QUESTIONS DIVERSES

Préambule

M. le Président rappelle que la présente séance peut se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 1^{er} mars 2024.

Ordre du jour

Approbation des procès-verbaux Des 27 septembre 2023 et 28 février 2024. A l'unanimité

M. le Président expose que les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. de Montfermy peuvent constater dans les documents présentés une hausse du budget pour 2024 qui s'explique par le fait que certaines factures de 2023 ont été reçues après les dates limites de paiement et ont fait l'objet d'un glissement sur l'exercice 2024.

Approbation du Compte de gestion 2023 dressé par le Trésorier Municipal._

M. le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que l'assemblée délibérante du C.C.A.S. de Montfermy ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

M. le Président présente le compte de gestion 2023 aux membres présents avec :

- un résultat de l'exercice 2023 de 1 733,65 €
- et un résultat de clôture de l'exercice 2023 (*résultat de clôture de l'exercice précédent + résultat de l'exercice*) de 4 740,31 €

*Le Compte de gestion 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents
(Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)*

Approbation du Compte administratif 2023._

M. le Président présente le compte administratif 2023 qui s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats N-1	0,00 €	3 006,66 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 006,66 €
Opérations de l'exercice	2 421,35 €	4 155,00 €	0,00 €	0,00 €	2 421,35 €	4 155,00 €
TOTAUX	2 421,35 €	7 161,66 €	0,00 €	0,00 €	2 421,35 €	7 161,66 €
Résultats de clôture	0,00 €	4 740,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 740,31 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	2 421,35 €	7 161,66 €	0,00 €	0,00 €	2 421,35 €	7 161,66 €
RESULTATS DEFINITIFS		4 740,31 €	0,00 €			4 740,31 €

M. le Président quitte ensuite la séance et laisse la présidence à Mme Christiane CHAUVY.

*Le Compte administratif 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents
(Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)*

Affectation du résultat 2023._

M. Vladimir LONGCHAMBON reprend la présidence de l'assemblée et expose que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 4 740,31 € égal au résultat de l'exercice (1 733,65€) + le résultat antérieur reporté (3 006,66 €).

Il propose d'affecter ce résultat pour un montant de 4 740,30 € au budget primitif 2024 comme suit :

- En section de fonctionnement, l'excédent résiduel (R002) 4 740,31 €

*L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité des membres présents
(Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)*

Budget primitif 2024._

M. le Président expose que :

- les dépenses de fonctionnement correspondent aux cadeaux, spectacle, goûter et arbre de Noël des enfants, ainsi qu'aux colis, repas et cartes de vœux des aînés .
- les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées des revenus des locations de vaisselle et salle du Puy, et de subvention allouée par la Commune. S'ajoutent le remboursement de la participation au repas des aînés pour les accompagnants notamment.
- Aucune recette ni dépense en section d'investissement.

M. le Président précise qu'à ce stade, le budget peut encore être rectifié et demande aux membres présents leurs avis et propositions pour le Noël des enfants et des anciens.

Il précise que bien entendu, ce ne sont que des projets pour une meilleure prévision budgétaire et qu'ils seront soumis à délibération ultérieurement.

Mme CHAUVY Christiane expose avoir eu de bons retours.

M. le Président rappelle qu'en 2023, il était plus favorable au repas des aînés à la salle du Puy plutôt qu'au restaurant et avait été agréablement surpris du succès de celui-ci.

M. Pascal FAURE expose qu'il peut être intéressant d'alterner une année sur l'autre.

➤ A réfléchir.

M. le Président demande si les concepts « repas et colis des aînés » et « cadeaux, spectacle et arbre de Noël des enfants » sont conservés comme les dernières années ou si les membres présents souhaitent les modifier, et pourquoi pas apporter de nouveaux projets.

➤ Continuité du choix des cadeaux des enfants sur catalogue pour un montant identique.

Mme Christiane CHAUVY suggère un bon d'achat à la place d'un colis pour les aînés.

M. le Président expose que l'expérience a été tentée sur la commune de Chapdes-Beaufort et a été très compliquée à gérer : certains commerçants ont refusé de participer, et au niveau comptable, complexité du paiement aux commerçants.

Mme Christiane CHAUVY répond « pourquoi ne pas le faire avec les commerçants de Pontgibaud ? ».

➤ A étudier.

➤ Les montants prévus par colis et repas restent identiques

M. le Président suggère un spectacle pour les anciens et prévoir un budget en conséquence.

➤ Répétition des cartes de vœux

Mmes Christiane CHAUVY et Amandine CHARRETON propose une chasse aux œufs pour Pâques.

M. le Président fait remarquer que les délais sont trop courts pour cette année.

➤ A envisager pour 2025

M. le Président rappelle la proposition de budget primitif comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	6 700,31 €	6 700,31 €
Investissement	0 €	0 €
TOTAL DU BUDGET	6 700,31 €	6 700,31 €

*Budget primitif 2024 adopté à l'unanimité des membres présents
(Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)*

Questions diverses.

M. le Président laisse la parole aux membres présents pour toute question ou remarque.

- Mme CHARRETON Amandine expose que l'APE Bromont-Lamothe organise habituellement la chasse aux œufs pour Pâques en glissant quelques chocolats dans des œufs réutilisables. L'association peut mettre à disposition ces œufs pour le C.C.A.S.
- Mme Christiane CHAUVY repropose l'organisation d'une chasse aux œufs cette année.
- M. le Président réitère sa réponse : trop court, à prévoir en 2025.

M. le Président informe que la prochaine séance pour l'organisation du Noël des enfants et des aînés devrait se tenir vers juin.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 18 h 35

En mairie, le 6 septembre 2024

Le Président,

Vladimir LONGCHAMBON



La secrétaire,

Amandine CHARRETON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Charreton', written over a horizontal line.

Publication le : - 9 OCT. 2024